



POINTS SAILLANTS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
43^{EME} REUNION DU CONSEIL DU FEM
13-15 NOVEMBRE 2012

1. Certaines des questions soulevées par les membres du Conseil sur les différents points de l'ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes, consignées par le Secrétariat. Le compte rendu conjoint des Présidents est un relevé des décisions prises. Les points ci-après le complètent.

Point 4 de l'ordre du jour – Vision pour le FEM à l'horizon 2020

2. Dans son introduction, la directrice générale et présidente du FEM relève que les progrès accomplis par la communauté internationale, y compris le FEM, ne parviennent pas à inverser l'inquiétante tendance de l'évolution de l'environnement mondial, et que la protection du patrimoine naturel commun, mission centrale du FEM, est rarement traitée comme une priorité. Elle note également que la prolifération de fonds environnementaux complique l'échiquier financier international. C'est sur cette toile de fond qu'elle indique qu'elle considère qu'il est crucial que le FEM adopte une vision et une stratégie à l'horizon 2020 et au-delà.

3. Pour lancer le débat, M. Francisco Gaetani, vice-ministre brésilien de l'Environnement prononce un discours liminaire devant le Conseil. Il présente un certain nombre d'enseignements tirés de l'expérience du Brésil en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques environnementales. Il souligne l'importance d'intégrer systématiquement la politique environnementale dans le programme national de développement, et de bâtir des partenariats solides avec une large palette de parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé. S.E.M. Aram Harutyunyan, ministre arménien de la Protection de la nature, Mme Jan McAlpine, directrice du Forum des Nations Unies sur les forêts, et Mme Rachel Kyte, vice-présidente du Réseau Développement durable de la Banque mondiale, font part de leurs points de vue.

4. La quasi-totalité des membres du Conseil soutient l'idée de la formulation d'une vision à long terme. Plusieurs d'entre eux relèvent également un certain nombre de questions qui mériteraient une attention dans la stratégie à long terme, par exemple comment renforcer le rôle du FEM dans l'innovation, comment collaborer de manière plus étroite avec le secteur privé, comment optimiser les synergies entre les domaines d'intervention, comment bien délimiter la portée des activités de l'institution (par rapport au Fonds vert pour le climat par exemple), comment mettre davantage l'accent sur les résultats au FEM, revoir son dispositif d'allocation des ressources, et améliorer la rentabilité de ses opérations, comment le FEM peut aider à intégrer systématiquement la protection de l'environnement dans la formulation des politiques, comment il peut se retrouver dans le programme de développement durable mondial à la suite du

sommet de Rio+20, et promouvoir la coopération Sud-Sud.

5. Plusieurs membres demandent de veiller à la cohérence entre les processus de planification du FEM à l'horizon 2020 et de reconstitution des ressources pour FEM-6.

Point 4 de l'ordre du jour Allocutions des Secrétaires exécutifs des Conventions

6. Les membres du Conseil expriment leur appréciation pour les allocutions prononcées par M. Braulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, et M. James Willis, chef des secrétariats des Conventions de Stockholm, de Rotterdam et de Bâle.

Point 5 de l'ordre du jour Exposé sur le processus de reconstitution des ressources

7. Certains membres rappellent au Conseil un certain nombre de processus de reconstitution de ressources en cours et donc la nécessité urgente d'organiser le calendrier de la reconstitution de FEM-6 et du choix judicieux des lieux où se tiendront les réunions.

8. Plusieurs membres notent les défis que représente la reconstitution à venir de FEM-6 dans le contexte des contraintes budgétaires qui pèsent sur les pays donateurs. Qu'à cela ne tienne, de nombreux membres disent espérer voir un volume de reconstitution à la hauteur de la dégradation toujours plus importante de l'environnement, et notent qu'il est important que le FEM continue de jouer un plus grand rôle dans la mobilisation des ressources en dépit de l'émergence de nouveaux fonds, comme le Fonds vert pour le climat. D'autres membres soulignent l'importance d'élargir la palette de donateurs du FEM et l'un d'eux invite les pays émergents à assumer une part de responsabilité plus importante.

9. Plusieurs membres demandent que les pays bénéficiaires participent à la reconstitution à venir de FEM-6.

10. Un membre propose de suivre le précédent créé par le processus de reconstitution de FEM-5, qui a vu la participation des pays bénéficiaires et des OSC.

11. Des observations sont formulées au sujet des dates indicatives des réunions pour lesquelles des discussions sont en cours.

Point 7 de l'ordre du jour Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales

12. La présidence du Bureau de la 11e session de la Conférence des parties à la CDB présente un exposé faisant état des décisions de cette instance.

13. Plusieurs membres demandent à en savoir plus sur le nombre de communications nationales et de rapports présentés aux instances des diverses Conventions. Le Secrétariat fournit les renseignements demandés.

14. S'inquiétant des observations faites par des représentants de pays aux Conférences des parties à diverses Conventions au sujet de la qualité des suites données par le FEM aux directives des Conférences des parties, certains membres demandent si ces directives étaient suffisamment claires pour être suivies.

15. Le Secrétariat et un membre du Conseil relèvent le niveau élevé de la qualité des rapports présentés par le FEM aux instances des diverses Conventions. Le Secrétariat présente une publication du FEM comportant l'ensemble des directives reçues jusque-là des 17 sessions de la Conférence des parties à la CCNUCC, ainsi que les suites données par le FEM à chacune de ces directives.

16. S'agissant des directives de la Conférence des parties à la CDB, le Secrétariat précise que les directives se sont améliorées au fil du temps et sont utiles à la conception future de la stratégie et aux suites qui leur sont données.

17. Un membre demande que soit effectuée une analyse plus approfondie des synergies dans les projets compris dans le programme de travail, au-delà des projets les plus évidents qui, par nature, sont multisectoriels. Le Secrétariat prendra en considération cette demande lors de la préparation de la 44^e réunion du Conseil.

Cadre de mécanisme financier possible pour la future Convention sur le mercure et projet de programme d'opérations sur le mercure

18. Plusieurs membres se félicitent des révisions apportées au document d'information GEF/C.42/Inf.10, intitulé *Operational Program for Mercury and Options for a Financial Mechanism*, examiné à la 42^{ème} réunion du Conseil.

19. De nombreux membres se disent en faveur de la seule option présentée dans le document révisé GEF/C.43/04, intitulé *Proposed Framework for a Financial Mechanism for the Future Mercury Convention and Draft Operational Program for Mercury*.

20. Remettant en question le fait que cette seule option ait été présentée dans le document, un membre fait valoir qu'il aurait fallu mentionner les trois options présentées à la 42^{ème} réunion du Conseil.

21. Plusieurs membres indiquent qu'un signal clair devrait être envoyé au CIN selon lequel s'il en faisait la demande, le Conseil se réjouirait de voir le FEM devenir un ou le mécanisme financier de l'instrument futur sur le mercure. Certains membres font savoir que le CIN n'a pas encore achevé ses négociations et que les délibérations du Conseil ne devraient par conséquent pas préjuger de la décision du CIN quant au choix d'un mécanisme financier futur.

22. Plusieurs membres notent que des ressources additionnelles seront requises pour la reconstitution à venir de FEM-6 si le FEM était prié et acceptait de faire office de mécanisme financier.

23. Un membre demande au FEM d'intégrer les considérations relatives à la stratégie sur le mercure lors de la planification tant de FEM 2020 que de la reconstitution des ressources pour FEM-6.

24. Un membre demande que le Conseil prenne acte des efforts qui sont déployés dans le cadre du processus de consultation sur le financement concernant les substances chimiques et les déchets.

25. Un membre souligne le fait que, comme le prouve le financement par le FEM de plusieurs projets sur le mercure, le Fonds a les moyens de devenir un ou le mécanisme financier, si une demande lui était faite dans ce sens.

Point 8 de l'ordre du jour Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie

26. Le président du STAP souligne que son groupe soutient la nouvelle vision de la directrice générale pour le FEM et a hâte de participer au processus de formulation de la stratégie pour FEM 2020. Il préconise que le FEM revoie sa politique sur la recherche ciblée afin d'être plus efficace dans tous les domaines, y compris l'innovation. Cette question fait l'objet d'un débat, et il est décidé que le STAP et le Secrétariat devraient travailler ensemble à l'élaboration d'une nouvelle approche intégrée de la recherche et de la gestion des connaissances.

27. Le président fait également des observations au sujet du programme de travail du FEM et informe le Conseil des récents produits de conseil du STAP, dont la recherche ciblée liée à une meilleure évaluation des effets positifs des projets du FEM en matière de réduction des émissions de carbone, et des changements intervenus dans la composition du Groupe. Il fait savoir au Conseil que la recherche d'un nouveau président du STAP (qui prendrait ses fonctions en juin 2013) a été lancée, et invite les membres du Conseil à proposer des candidats solides avant la fin de la semaine. Il présente en outre les conclusions d'un rapport consultatif sur le changement climatique commandité par le STAP pour le FEM, qui entame le processus de reconstitution des ressources de FEM-6.

28. Plusieurs membres notent le rôle important du STAP dans l'examen des projets, ainsi que de ses études consultatives et stratégiques. Un membre demande à savoir si l'examen des projets par le STAP apporte de la valeur ajoutée. Le président du STAP indique que cet examen est crucial, car il permet au STAP de se tenir informé des activités que le FEM finance effectivement.

Point 9 de l'ordre du jour Bureau de l'évaluation du FEM : Rapport d'activité du directeur et

Point 10 de l'ordre du jour Rapport annuel sur les évaluations thématiques (2012) et réponse de la direction

29. Le Conseil accueille favorablement le Rapport d'activité et le Rapport annuel sur les évaluations thématiques (2012), et se félicite du travail du Bureau de l'évaluation.

30. Un membre se dit préoccupé, estimant que le FEM aurait dû, dans le passé, suivre les meilleures pratiques en fournissant une réponse de la direction aux bilans globaux. Le directeur du Bureau de l'évaluation indique qu'au début des années 90, lorsque la tradition consistant à réaliser des bilans globaux de manière indépendante prenait racine, la pratique des réponses de la direction à des évaluations similaires réalisées ailleurs n'existait pas, aussi ne peut-on pas reprocher au FEM de ne pas avoir appliqué les meilleures pratiques lorsque le système prenait forme.

31. Plusieurs membres soulignent l'importance de coordonner les calendriers du Cinquième bilan global, de la reconstitution de FEM-6 et de la formulation de la vision et la stratégie de FEM 2020, afin de s'assurer que ces processus sont synergiques et mutuellement bénéfiques. Le directeur du Bureau de l'évaluation fait savoir au Conseil que si la première réunion de reconstitution des ressources devait se tenir fin mars ou début avril 2013, le premier rapport du Cinquième bilan global serait présenté à cette réunion.

32. Un certain nombre de membres se félicitent du travail du Bureau de l'évaluation sur la formulation et l'application d'une théorie du changement de formule pour les activités du FEM. Un membre soutient la conclusion du Rapport annuel sur les évaluations thématiques selon laquelle une discussion systématique des liens de causalité devrait constituer la base de la formulation des stratégies de FEM-6, tandis qu'un autre émet un certain doute quant à la possibilité d'appliquer cette théorie vraisemblablement compliquée à la planification de la stratégie. C'est dans ce contexte que les membres du Conseil demandent des informations supplémentaires sur la manière dont les liens de causalité sont pris en compte dans les indicateurs de performance et cadres de résultats existants. Le Bureau de l'évaluation répond que ces questions concernant l'application des stratégies adoptées par le FEM dans ses domaines d'intervention aux projets que l'institution finance feront l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre du Cinquième bilan global.

33. Certains membres commentent les constatations du Rapport annuel sur les évaluations thématiques concernant la difficulté à rapprocher la cohérence stratégique entre la stratégie du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et le caractère détaillé et technique des directives des instances de la CDB à l'adresse du FEM. Le Bureau de l'évaluation relève que l'évaluation reconnaît de manière explicite le processus de collaboration en cours entre le Secrétariat du FEM et les instances de la CDB en vue de s'attaquer à cette difficulté, et que les constatations de l'évaluation devraient en principe soutenir ce processus et y contribuer.

Point 11 de l'ordre du jour Rapport annuel de 2012 sur l'impact des projets et réponse de la direction

34. Plusieurs membres proposent d'intégrer les constatations de l'évaluation d'impact aux programmes-cadres et aux initiatives de coopération régionale menées dans d'autres grands écosystèmes marins bénéficiant de l'appui du FEM.

35. Certains membres, de même que la directrice générale, reconnaissent l'avantage comparatif du FEM tel que relevé dans le rapport : établir un trait d'union entre des initiatives à l'échelle régionale, nationale et locale, ce qu'aucun autre donateur ne fait dans la mer de Chine méridionale et les zones environnantes.

36. Plusieurs membres insistent sur le fait que les avantages comparatifs cruciaux du FEM recensés dans cette évaluation devraient se refléter dans la préparation de la programmation de FEM-6.

37. Plusieurs membres retiennent que la coordination et la collaboration au sein du réseau du FEM, l'adoption à une plus grande échelle et la viabilité financière des initiatives du FEM constituent des questions persistantes qui appellent une attention soutenue sur les projets du FEM.

38. Se disant préoccupé par les coûts potentiels associés à l'amélioration des nouvelles idées de projets proposées dans la mer de Chine méridionale et les zones environnantes, un membre invite le Secrétariat à la prudence à cet égard.

39. Un membre informe le Conseil de ce que PEMPSEA estime que le rapport comporte encore des erreurs factuelles qui devront être corrigées. Le directeur du Bureau de l'évaluation confirme que les erreurs factuelles, lorsqu'elles sont avérées, seront corrigées dans la version finale du rapport. Il regrette cependant que PEMSEA n'ait collaboré avec l'équipe d'évaluation que très tard. Il remercie le PNUD de son appui pour communiquer avec PEMSEA.

40. Un membre relève la nécessité d'intégrer les enseignements tirés des évaluations au cadre de gestion des connaissances du FEM. Le directeur du Bureau de l'évaluation fait savoir au Conseil qu'il se réjouit à la perspective de travailler avec la directrice générale sur cette question, compte tenu du regain de priorité pour la gestion des connaissances.

Point 12 de l'ordre du jour Rapport de suivi annuel de l'exercice 2012 : Partie I

41. Plusieurs membres expriment leur gratitude pour le Rapport de suivi annuel de l'exercice 12 : Partie I, et reconnaissent que le fait d'établir ce rapport en deux parties comme l'a décidé le Conseil l'année dernière permettra d'obtenir des informations plus pertinentes et exhaustives, lesquelles sont requises pour optimiser la programmation ainsi que pour répondre aux besoins des membres du Conseil.

42. Plusieurs membres accueillent favorablement les informations relatives aux processus de constitution des portefeuilles nationaux (PCPN) contenues dans ce rapport et laissent entendre qu'une analyse plus approfondie de ces processus pourrait se faire dans le cadre du Cinquième bilan global. Répondant à la question de savoir pourquoi un certain nombre de rapports sur les PCPN n'ont toujours pas encore été reçus, le Secrétariat explique que ces processus étant relativement nouveaux, les pays qui s'y sont mis en dernier lieu en étaient encore à finaliser leurs rapports et devraient les envoyer bientôt.

43. Un membre demande que les rapports de suivi annuel futurs traitent du délai écoulé entre l'approbation des projets et les décaissements par les Agences.

44. Un membre demande que les rapports de suivi annuel futurs fassent état des résultats indicatifs agrégés des objectifs initiaux de reconstitution qui sont attendus des projets approuvés pendant FEM-5, ainsi que pour les périodes couvertes par les reconstitutions d'une manière générale. Le nombre et la portée des indicateurs pourraient également être augmentés, mais d'une manière qui n'entraîne pas un surcroît de travail administratif. Le Secrétariat a indiqué que ces questions seront étudiées dans le Rapport de suivi annuel : Partie II.

45. Étant donné que les projets multisectoriels constituent une part de plus en plus importante du portefeuille du FEM, un membre demande une analyse plus approfondie des données sur les activités multisectorielles afin d'obtenir une répartition des financements et de déterminer là où il existe des synergies entre les domaines d'intervention. Le Secrétariat répond que le Rapport de suivi annuel : Partie II comportera ces informations.

Point 13 de l'ordre du jour Allègement du cycle de projet

46. De nombreux membres expriment leur gratitude concernant la collaboration constructive entre le Secrétariat du FEM et les Agences sur le processus d'allègement du cycle de projet, et encouragent ce nouvel esprit de coopération.

47. Plusieurs membres sont favorables aux nouvelles mesures proposées et appellent instamment à leur mise en application rapide tout en poursuivant les efforts d'allègement.

48. De nombreux membres soutiennent la mise en œuvre de la phase expérimentale avec la Banque mondiale et l'apprentissage à partir de cette expérience, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité, la réduction des coûts et les possibilités de reproduction dans d'autres Agences. Plusieurs membres encouragent le Secrétariat à communiquer directement avec les points focaux techniques sur des aspects des mesures d'allègement. Le Conseil demande aux Agences de déterminer, en collaboration avec le Secrétariat, les mesures pouvant permettre d'alléger leurs cycles de projet.

49. Le Secrétariat explique comment la phase expérimentale de l'harmonisation du cycle de projet se fera avec la Banque mondiale. Cette collaboration devrait aboutir à l'amélioration de la conception des projets, avec une contribution, à un stade précoce, des experts du FEM dans ses domaines d'intervention, reflétant ainsi davantage les objectifs stratégiques et principes de l'institution.

50. Tout en accueillant favorablement les mesures d'allègement envisagées dans le document présenté, plusieurs membres expriment également leur inquiétude quant au manque d'informations sur des économies quantifiables associées à ces mesures et à l'absence d'évaluation permettant de déterminer si ces mesures correspondent au barème réduit des commissions pour frais recommandé à la 42^{ème} réunion du Conseil de 2012. Quelques membres suggèrent d'identifier les indicateurs qui feraient apparaître les réductions de coûts effectivement réalisées. Certains membres notent que les réductions de coûts découlant de ces mesures d'allègement pourraient ne pas être nécessairement quantifiables, car les effets positifs de ces mesures peuvent aussi bénéficier aux pays en facilitant l'accès aux ressources du FEM.

51. De nombreux membres remettent en question le relèvement du plafond de financement pour les projets de moyenne envergure de 1 million de dollars actuellement à 2 millions de dollars. Le Secrétariat explique les raisons qui sous-tendent cette proposition, mentionnant notamment le fait qu'elle fasse partie de l'ensemble des mesures d'allègement du cycle de projet, la réduction des coûts par la réduction des délais dans ledit cycle, la réduction des efforts pour les projets dans le cadre de l'agrandissement de la fourchette de financement, et la promotion d'une participation plus importante des porteurs de projets, tels que les OSC et d'autres organismes gouvernementaux de moindre envergure, et les secteurs. Le Secrétariat explique en outre que la part des projets de moyenne envergure dans l'ensemble des projets du FEM n'a cessé de décroître, reculant de 44 % pendant FEM-2 à 12 % pendant le cycle actuel de FEM-5. Le montant de 1 million de dollars qui avait été prescrit pour la première fois en 1996 s'érode au fil du temps du fait de l'inflation. Qui plus est, le plafond de financement des projets de moyenne envergure dans le cadre du Fonds pour les PMA est fixé à 2 millions de dollars depuis plusieurs années déjà. Par ailleurs, de nombreuses institutions, dont la Banque mondiale, fixent à jusqu'à

5 millions de dollars le montant des microfinancements qu'ils accordent pour les projets qui leur sont présentés.

52. Répondant à une question sur le paiement par tranches des commissions pour frais versées aux Agences, le Secrétariat précise que cette formule vise à fournir suffisamment de ressources aux Agences lors de la phase de préparation du projet. Le Secrétariat confirme qu'il existe bel et bien une politique de remboursement des commissions approuvée par le Conseil qui est en vigueur.

53. Un membre recommande que soit pleinement appliquée une décision précédente du Conseil concernant le document sur le cycle de projet prise à la 38^{ème} réunion du Conseil, dans laquelle il est proposé au Secrétariat de suivre les indicateurs suivants : « i) le délai écoulé entre la présentation de l'idée de projet à une Agence [Entité d'exécution] et la communication de la FIP au Secrétariat du FEM ; ii) le délai écoulé entre l'approbation de la FIP par le Conseil du FEM et l'aval du DG ; et iii) le délai écoulé entre l'aval du DG et le premier décaissement au titre du projet ».

54. Le représentant de la Banque mondiale se réjouit des initiatives visant à rationaliser le cycle de projet et pense que ce changement de culture aura des retombées positives pour les pays. La phase expérimentale devrait mettre en évidence les points forts de la Banque mondiale en permettant d'accorder moins d'attention aux formats et en évoluant vers un processus plus stratégique de collaboration avec le Secrétariat. Le représentant de la Banque mondiale note que les économies réalisées grâce à la rationalisation ne correspondent pas encore au barème des commissions, mais que la Banque est résolue à travailler de concert avec le Conseil et le Secrétariat du FEM pour atteindre cet objectif.

55. Le représentant du PNUE indique que le relèvement du plafond de financement des projets de moyenne envergure permettrait à une plus large palette de partenaires de participer aux projets du FEM. Il indique que la phase expérimentale peut ne pas être nécessairement transposée chez d'autres Agences, mais voit d'un bon œil l'idée d'aligner le processus d'examen sur celui des Agences. Il ajoute que les Agences devront rationaliser leurs propres procédures et que ce travail est déjà en cours. Comme la Banque mondiale, le PNUE note que les réductions de coûts ne cadrent pas encore avec le barème des commissions pour frais.

Point 14 de l'ordre du jour Processus d'accréditation des Agences de projets du FEM : rapport d'activité

56. Plusieurs membres se félicitent du rapport d'activité, relèvent l'importance du processus d'accréditation qui est une réforme cruciale permettant d'élargir le réseau du FEM, et remercient le Secrétariat des efforts régulièrement déployés pour mettre en œuvre cette importante réforme.

57. De nombreux membres soulignent l'importance de réaliser un examen minutieux des candidatures dans le droit fil des normes du FEM et d'achever le processus d'examen dans des délais raisonnables. Un membre indique que l'examen des organismes nationaux devrait être accéléré et finalisé dans les meilleurs délais afin que les organismes accrédités puissent commencer à mettre en œuvre les projets du FEM pendant FEM-5. Un membre indique qu'il serait souhaitable que le processus d'accréditation s'achève à temps pour étayer le processus de reconstitution des ressources de FEM-6.

58. Plusieurs membres soulignent qu'on en est actuellement à la phase pilote et que, bien que certaines institutions candidates puissent souhaiter voir le processus s'accélérer, il est important de réaliser une évaluation solide de toutes les candidatures. Un membre fait valoir qu'il serait judicieux d'éviter de donner l'impression que le processus évolue lentement et que les efforts pour l'accélérer pourraient entraîner des coûts supplémentaires, voire des compromis sur la qualité et la cohérence des examens. Deux autres membres notent par ailleurs que le Panel d'accréditation du FEM est un organe indépendant et qu'il serait inapproprié que le Conseil dicte ou influence la manière dont il conduit ses examens.

59. Le Secrétariat fait observer que le processus d'accréditation évolue comme prévu, compte tenu notamment du volume important des documents soumis et des problèmes de traduction, le Panel examinant un dossier de candidature par mois.

60. Plusieurs membres insistent sur le fait que le processus d'accréditation devrait être transparent et qu'une communication efficace devrait avoir lieu entre le Secrétariat et les institutions candidates.

61. Un membre relève la nécessité d'une discrimination positive à l'égard des pays très vulnérables et souligne le fait que le SREP devrait recevoir un appui adéquat pour renforcer ses capacités et remplir les conditions requises pour soumettre à nouveau sa candidature dans les meilleurs délais possible, de préférence avant la prochaine réunion du Conseil prévue en juin 2013.

62. Un membre demande des précisions sur l'exigence selon laquelle les institutions candidates doivent prendre en charge les coûts additionnels induits par les examens approfondis et les visites sur le terrain. Le Secrétariat répond que cette condition se fonde sur les décisions précédentes du Conseil visant à assurer la neutralité du processus d'accréditation au plan des coûts, comme indiqué dans les documents pertinents approuvés par le Conseil.

63. À la question de savoir si la visite sur le terrain proposée par le Panel d'accréditation est nécessaire, la directrice générale rappelle que le Panel d'accréditation est un organe indépendant et que le Secrétariat ne peut pas intervenir dans son processus d'examen ni influencer ses décisions. Elle ajoute que le Secrétariat est lié par le processus d'accréditation approuvé par le Conseil et prie instamment ce dernier de laisser le Panel mener ce processus jusqu'en juin 2013, date à laquelle le Conseil pourra examiner les résultats.

64. Un membre fait savoir que de nombreux dossiers de candidature sont en préparation pour un deuxième cycle d'accréditation et devront être examinés bientôt. Un autre membre en convient et remet en question la manière dont la phase pilote du processus d'accréditation a été conçue au départ, notant que l'objectif de 10 institutions accréditées fixé pour cette phase pourrait être atteint à la fin du premier cycle, ce qui empêcherait le Conseil de considérer d'autres organismes qualifiés dont les dossiers de candidature sont en préparation et donnerait par conséquent aux candidats du premier cycle un avantage sur les premiers cités. Un autre membre laisse entendre qu'il s'agit là d'une expérience d'apprentissage et que la phase pilote pourrait s'inspirer du processus d'accréditation du Fonds pour l'adaptation. Plusieurs membres conviennent que le Conseil réexaminerait le processus d'accréditation pendant FEM-6.

65. Le représentant des OSC souligne le rôle de l'accréditation, qui favorise l'appropriation par les pays, et dit espérer que la phase pilote sera couronnée de succès.

Point 15 de l'ordre du jour Projections financières pour la programmation de FEM-5

66. Plusieurs membres se disent déçus du fait que le FEM puisse se retrouver éventuellement en situation de devoir réduire les coûts. Ils prient instamment les pays donateurs qui ont accumulé des arriérés à s'acquitter de leurs engagements pour la période restant à courir de FEM-5, et remercient ceux qui l'ont déjà fait. Plusieurs membres sont d'avis que le Conseil devrait essayer de faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas pendant FEM-6, grâce à une collaboration innovante entre FEM et pays donateurs pouvant inciter ces derniers à verser des contributions.

67. Plusieurs membres font valoir leur point de vue selon lequel il faudrait protéger les allocations des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays les moins avancés (PMA), qui constituent les groupes vulnérables. Quelques membres sont d'avis que ces définitions de la vulnérabilité devraient être élargies. Les membres débattent de la possibilité de protéger les allocations des autres pays en développement qui ne rentrent pas dans ces catégories, comme les pays à faible revenu, les pays en crise, les pays en transition, les pays bénéficiant de faibles allocations dans le cadre du STAR, et les pays à revenu intermédiaire ayant été touchés par la crise financière.

68. Plusieurs membres émettent des réserves quant à la réduction possible des ressources allouées dans le domaine des substances chimiques, notamment dans le contexte des négociations en cours sur le mercure. Plusieurs membres émettent des réserves quant à la réduction possible des ressources allouées dans le domaine d'intervention « eaux internationales », au regard notamment de l'importance du patrimoine naturel mondial. Certains membres suggèrent que des fonds pourraient être réaffectés au détriment des domaines d'interventions où ils sont moins utilisés, tels que le renforcement des capacités et les programmes d'aide aux pays. Cependant, d'autres membres émettent des réserves sur la réduction des fonds dans ce domaine. Plusieurs membres demandent que la pondération des allocations individuelles dans le cadre du STAR et de celles affectées dans les domaines d'intervention non couverts par le STAR ne soit pas disproportionnée. Un membre rappelle que la programmation doit également être conforme à une décision antérieure du Conseil relative au STAR. Dans ce contexte, l'ensemble des membres convient que les ratios de financement de FEM-5 doivent être respectés.

Point 16 de l'ordre du jour Programme de travail

69. Le Conseil accueille favorablement et soutient la composition du programme de travail qui, financièrement, cadre avec les ressources disponibles.

70. Les membres font des observations sur des projets spécifiques figurant dans le programme de travail et demandent aux Agences de les prendre en compte dans la poursuite de l'élaboration des projets. Certains d'entre eux, dont le représentant du réseau des OSC, indiquent qu'ils communiqueront des observations écrites au Secrétariat pour examen par les Agences.

71. Les membres sont particulièrement heureux de soutenir des programmes qui répondent aux exigences des Conventions concernant les rapports nationaux, tout en rappelant la nécessité de développer les capacités dans les pays devant présenter ces rapports. Un certain nombre de membres demandent également que, dans le cas des communications nationales et des rapports biennaux, les Agences du FEM (PNUD/ PNUE) apportent plus de clarté en indiquant le stade auquel les pays présentent leurs rapports et les dates de soumission des rapports nationaux précédents. Les membres saluent la qualité de bien de projets inclus dans le programme de travail, tel que celui de l'Afrique du Sud axé sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur des infrastructures.

72. Un membre évoque les examens effectués par le STAP de certains projets qu'il juge importants à prendre en compte pour une préparation plus poussée.

73. Un membre reconnaît les projets en Afrique sont suffisamment représentés dans ce programme de travail et demande qu'une plus grande attention soit accordée à ce continent dans les programmes de travail futurs. Ce membre suggère en outre que la part de l'Afrique dans les programmes de travail devrait en principe être d'environ 25 %.

74. Le représentant du réseau des OSC salue en particulier un projet sur les POP auquel participent clairement des partenaires de la société civile.

75. Un membre demande des précisions sur la mention faite dans la note de couverture selon laquelle le programme de travail couvre 15 des 31 objectifs fixés dans les domaines d'intervention du FEM et sur la finalité de cette information. Le Secrétariat explique que, puisque les projets sont impulsés par les pays, la couverture des objectifs dans les domaines d'intervention tient à la nature des projets reçus des pays au moment de la préparation du programme de travail plutôt qu'à la programmation dans les domaines d'intervention. La note de couverture mentionne ce point à des fins de rapport.

76. En réponse à une question sur le tableau qui présente la répartition régionale des projets, le Secrétariat accepte de fournir des données qui feront une distinction entre l'Asie et les Îles du Pacifique dans les programmes de travail futurs.

Point 17 de l'ordre du jour Rapport du Comité de sélection et d'évaluation

77. Le Conseil accueille favorablement les recommandations du Comité de sélection et d'évaluation et note l'importance du processus d'évaluation.

78. Un membre demande et obtient des précisions sur le processus d'examen des objectifs de performance.

Point 18 de l'ordre du jour Questions diverses

79. Le Conseil confirme les dates de ses prochaines réunions, qui sont les suivantes :

- 44^{ème} réunion du Conseil : 18-20 juin 2013 ;
- 45^{ème} réunion du Conseil : 5-7 novembre 2013;
- 46^{ème} réunion du Conseil (à titre indicatif) : Semaine du 26 mai 2014.

CLOTURE DE LA REUNION

80. Les présidents déclarent la réunion close le jeudi 15 novembre 2012.